

portant liste nominative des candidats admis à concourir à

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2024**

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2024-105 du 06 février 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n°2024-645 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

Considérant que 72 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis, que 13 candidats ne remplissaient pas les conditions d'accès requises et que 3 candidats ont annulé leur inscription,

ARRETE :

Article 1 :

Le nombre de candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024, organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, est arrêté à 56 (cinquante-six) candidats.

La liste nominative des candidats admis à concourir est jointe en annexe.

Parmi ces 56 candidats, Madame Perrine MEFTALI est admise à concourir sous réserve de la production des pièces justificatives demandées par le service instructeur au plus tard à la date de la 1ère épreuve fixée le 19 septembre 2024.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 17 septembre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240917-6-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-09-2024

Publication le : 17-09-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal PÉTARD-VOISIN'.

Chantal PÉTARD-VOISIN

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PROMOTION INTERNE
Session 2024

Centre de Gestion organisateur :
 Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
 Village des Collectivités Territoriales
 1 avenue de Tizé - CS 13600
 35236 THORIGNÉ FOUILLARD CEDEX

NOM	Prénom	Identifiant
ADAM	Magalie	228446
AKOH	Morad	227026
AMICE	Suzanne	232487
AUFORT	Mathieu	232157
BAILLOUX	Vincent	231899
BATREL	Loic	227079
BONNEFOY	Sylvain	232417
BOUDEAU	Samuel	231920
BROCHARD	Charlotte	228558
CARIOU	Philippe	227133
CHARRIER	Caroline	231384
CHARRON	David	232081
COLOMBEL	Valérie	230703
COUDRIER	Maryline	228028
CROCHET	Valérie	232005
DAGORN	Marie Laure	232552
DERRE	Magali	227153
DUCHESNE	Servane	230753
FOUQUET	Julie	230916
GARNIER	Ludovic	228155
GAUTIER	Sara	231761
GODEFROY	Arnaud	227147
GODET	Pierre	227023
GOURVES	Hélène	228583
GRAND COLAS	Marjorie	227141
GUIBERT	Rodrigue	232145
HAMIME	Bouchra	231604
HENNEQUIN	Amandine	228468
JACQUOT	Myriam	227173
LANGLAIS	Rozenn	232392
LE BELLIER	Nicolas	231846
LE BRAS	Christophe	228299
LE GOUIC	Laëtitia	232182
LE MOUROUX	Mickaël	227143
LE SCOUR	Audrey	228154
LEAUTE	Mathieu	227044
LEDEME	Etienne	232122
LEVASSEUR	Jessie	227024
MARCHAND	Guillaume	227058
MARCHAT	Geraldine	227161
MARECHAL	Frédéric	232361
MARIE	Jerome	232083
MEFTALI	Perrine	232460
MERDY	Annaïk	227091
MINELLI	Nelly	230019
MÉNÉLEC	Tiphène	232144
PERRIN	Delphine	230250

PIFFETEAU	Wilfrid	230994
RIGAUDEAU	Lucie	227134
ROCTON	Anne-Laure	227036
TARIN	Emmanuel	231300
VERHERBRUGGEN	Matthieu	232594
VETTARD	Marc	227127
YOU	Adeline	232034
YVON	Lucie	227016
ZENATI	Yasmina	228478

Soit 56 candidats admis à concourir.